



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 9 janvier 2012

MEDDTL
Secrétariat général
M. Jean-François Monteils, Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

Objet : Cadrage national des Directions interrégionales de la mer (DIRM)

Monsieur le Secrétaire général,

La FNEE-CGT en appelle encore à vous pour tenir une promesse que vous nous avez faite en CT(P)M, auparavant déjà avancée par la DRH, et pour ordonner le retrait d'une décision irrégulière du directeur de la DIRM MEMN.

Depuis plus d'un an, la CGT demande un cadrage national des DIRM sur un plan général et en particulier dans le domaine du temps de travail à l'instar de ce qui existe pour les Directions Inter-régionales des Routes (DIR). Il n'est pas acceptable que des inégalités soient possibles dans les DIRM entre les personnels ayant des missions identiques alors que des règles nationales ont été établis pour d'autres Directions Inter-régionales du même ministère. Cela est d'autant plus impensable que le rapport du CGEDD en 2010 sur le respect des garanties minimales affirmait que concernant les personnels Mer des ex-DRAM et DDAM, en poste en DIRM et DDTM/DML, les dérogations étaient généralisées et non encadrées réglementairement. Comme dans d'autres domaines – statutaire, indemnitaires, ...- le particularisme des corps Mer au sein du ministère a toujours amener les agents à être les plus défavorisés de celui-ci.

Nous exigeons donc la mise en place rapide d'un cadarge national des DIRM conformément à votre promesse en CT(P)M qui avait pour date butoir fin 2011. Celui-ci est pleinement justifiée pour permettre d'aboutir à la cohérence nécessaire et à l'harmonisation des RIL de nos DIRM (actuellement absence de RIL dans trois DIRM sur quatre et celui présenté dans la DIRM MEM est totalement irrégulier en raison de la non conformité aux textes – présenté uniquement en CHS (*avant le 01/11/2011, c.f; copie en PJ du courrier qui vous a été envoyé en copie le 23/12/2011 par les représentants CGT aux instances de ce service*).

Nous vous demandons donc de prendre les deux décisions suivantes:

- La mise en place et le démarrage effectif avant le 2 février d'un cycle de réunions sur le cadrage national des DIRM pour un respect des garanties minimales et une harmonisation des régimes dérogatoires, en vous rappelant que les projets de services et RIL sont attendus en 2012.
- L'annulation immédiate de l'application de la décision concernant le RIL irrégulier de la DIRM MEMN qui doit être soumis à l'avis du CHSCT.

Nous nous tenons à votre disposition et auprès de vos services pour apporter tous les renseignements complémentaires nécessaires et sommes disposés à travailler à des échanges sur le cadrage national comme nous vous l'avons exprimé à plusieurs reprises en 2011. Alors pourquoi cette lenteur de votre administration ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT

Copie :

- Directeurs des DIRM